



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Jacqueline ROLFE, Lucienne QUINANZONI, Henri COLOMBO, Pierre BONNET, Patrice BURLANDO, Aude HEZARD, Jean-Marc DUBUC, Sabine NAEL, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN.

**Absents représentés :** Agnès FELIX (procuration donnée à Monsieur BURLANDO), Laurent REMY (procuration donnée à Madame ROUSTANG), Jacqueline HOUSSARD (procuration donnée à Madame QUINANZONI).

**Absents excusés :** Jean Pierre MADONIA

**Madame NAEL a été nommée secrétaire.**

#### DOMAINE ET PATRIMOINE

2017\_013 - PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C 59 EN VUE DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DES MOULINS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'emplacement réservé n° 26 inscrit au PLU couvre une partie de la parcelle cadastrée C n° 59 en vue de l'élargissement de la rue des Moulins. Une rencontre avec le propriétaire de la parcelle a permis d'acter un accord de principe pour que la commune rachète 47 m<sup>2</sup> de cette parcelle afin d'élargir la rue des Moulins. Cette acquisition serait réalisée à l'euro symbolique contre la prise en charge des frais de rétablissement du mur de clôture qui devra être démoli pour permettre l'élargissement.

**Adopté à l'unanimité** sous condition que le projet de reconstruction du mur respecte le règlement du PLU.

#### FINANCES LOCALES

2017\_014 - DÉFINITION DE LA RÉPARTITION DES FRAIS ENGAGÉS PAR LE BUDGET GÉNÉRAL PRIS EN CHARGE PAR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire propose de définir le montant des frais engagés par le budget général à refacturer annuellement au budget annexe de l'eau et de l'assainissement. La méthode de calcul retient le principe de considérer les dépenses identifiées dans le budget général à la clôture de l'exercice précédent et de les affecter à trois coefficients spécifiques. Ces résultats seront pondérés en réalisant une moyenne des résultats calculés depuis la clôture de l'année 2014. La commission des finances avalisera ces calculs et proposera au conseil municipal le montant à inscrire pour chaque budget.

Pour l'année 2017, les calculs réalisés conduisent la commission des finances à proposer d'inscrire en dépenses au budget annexe de l'eau et de l'assainissement et en recettes au budget général un montant de 81 000 €.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

2017\_015 - SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016.

Monsieur le Maire confirme la concordance du compte de gestion de l'eau et de l'assainissement retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif de l'eau et de l'assainissement retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Ainsi, il est proposé d'approuver le compte de gestion 2016 de l'eau et de l'assainissement.



**Vote : Adopté à l'unanimité**

2017\_016 - SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2016, dont les résultats sont les suivants :

Eau & assainissement - Compte administratif 2016- résultats		
	INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'ANNEE 2016	155 009,06	146 662,09
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 excédent	-	8 346,97
REPORT RESULTAT 2015 (excédent)		70 948,16
RESULTATS CUMULES 2016 (excédent)		62 601,19
RESTES A REALISER 2016	18 216,17	53 467,00
<b>RESULTATS APRES R.A.R (excédent)</b>		<b>97 852,02</b>
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'ANNEE 2016	284 047,80	302 916,83
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 excédent		18 869,03
REPORT RESULTAT 2015 (excédent)		19 971,72
RESULTATS CUMULES 2016		38 840,75
FONCTIONNEMENT		38 840,75
INVESTISSEMENT AVANT R.A.R. excédent		62 601,19
INVESTISSEMENT APRES R.A.R. excédent		<b>97 852,02</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

2017\_017 - SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016.

Monsieur le Maire donne rappelle les résultats de l'exercice 2016 et propose leur affectation comme suit :

<b>AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>compte 1068</b>	<b>18 000,00</b>
<b>A REPORTER EN FONCTIONNEMENT AU BP 2017</b>	<b>compte 002 (excédent)</b>	<b>20 840,75</b>
<b>A REPORTER EN INVESTISSEMENT AU BP 2017</b>	<b>compte 001 excédent</b>	<b>62 601,19</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

2017\_018 - SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Madame la Première Adjointe présente la proposition de budget 2017 et rappelle que cette proposition a été travaillée avec la commission des finances en prenant position sur le maintien des tarifs de 2016 pour l'exercice 2017.

- Section d'exploitation qui s'équilibre :

Dépenses : 314 621.36 €  
Recettes : 314 621.36 €

- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2016) qui s'équilibre :

Dépenses : 497 389.67 €  
Recettes : 497 389.67 €

**Vote : Adopté à l'unanimité**



2017\_019 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE SÉNATORIALE - PROJET DE DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION POUR LE PARC DE STATIONNEMENT PAYSAGER DE CŒUR DE VILLAGE.

Madame la première adjointe propose de solliciter au titre de la réserve sénatoriale du Sénateur Rachline une subvention de 5 000 € soit 20 % du montant HT de l'opération de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection pour l'année 2017.

**Vote : Adopté à la majorité (10 Pour, 2 Contre, 1 Abstention).**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.*

Affiché le :